



Municipalité de  
**La Macaza**  
53, RUE DES PIONNIERS  
LA MACAZA (QUÉBEC) J0T 1R0



## Bulletin d'informations – Avril 2017

### Mot de la mairesse

#### « Plus de transparence, pour une meilleure gouvernance »

Chères macaziennes et chers macaziens,

Depuis l'élection de novembre 2013, la municipalité a modifié et amélioré ses façons de faire pour mieux vous informer. Une communication sous plusieurs formes a été mise en place par le conseil entre vous et lui. Pourquoi? Parce que vous le réclamiez. Vous demandiez à vos élus plus de transparence, vous souhaitiez être informés le plus concrètement possible sur ce qui se passait dans notre municipalité. Nous l'avons fait et nous comptons maintenir ces réseaux de communication avec la population (bulletin municipal, infolettre, mise à jour du site web, Facebook municipal, Facebook Bibliothèque et l'ajout de 2 tableaux d'affichage.

Oui, mais... Nous n'étions pas en mesure de vous fournir des informations en ce qui concerne l'agglomération. Malgré des tentatives infructueuses amorcées depuis plusieurs mois, nous nous heurtions au refus de Rivière-Rouge d'entreprendre des discussions pour renégocier l'entente d'agglomération appelée règlement A-12.

La municipalité a dépensé, depuis sa défusion, au-delà de 2 millions de dollars en quote-part d'agglomération pour ce qui concerne le service incendie, le centre d'exposition à la gare, la maison des jeunes et le parc Liguori-Gervais. Ce montant inclut des dépenses salariales au niveau des cadres dans l'incendie, les loisirs, la direction générale, 66% pour le salaire du greffe, sans compter un montant annuel pour le parc régional du réservoir Kiamika, etc. Ajoutons enfin 13% de frais pour la gestion générale de l'agglomération.

Il est vrai que la municipalité de La Macaza a démontré pendant un certain nombre d'années de laisser-aller dans le suivi de la gestion de l'agglomération. Mais depuis, nous avons multiplié les demandes afin de recevoir les informations pertinentes aux prises de décisions. Nous n'avons pas reçu de réponses ou lorsque nous en avons reçues cela ressemblait à ceci : « Ces informations sont confidentielles », « nous ne pouvons vous les remettre » ou bien « nous allons vérifier ». Nous serions encore dans l'attente de réponses si ce n'avait été de notre décision de nous faire entendre.

Nous avons dû signifier un avis d'opposition à la Commission municipale afin de faire valoir notre point de vue avec l'objectif d'établir une saine gestion de l'agglomération. La demande de revoir l'entente qui a pris fin en décembre 2016 nous aurait permis de repartir sur de nouvelles bases en adoptant un cadre de gestion équitable permettant aux citoyens de Rivière-Rouge et de La Macaza d'y trouver leur compte.

Nous avons été et nous sommes en mesure de démontrer des lacunes en ce qui a trait à la gestion de l'agglomération à différents niveaux dont au niveau comptable. Le remboursement par la Ville de Rivière-Rouge d'un montant de 45 000\$ pour les redevances des matières résiduelles en est une preuve concrète.

Je reste tout de même confiante que la Ville de Rivière-Rouge accepte la médiation à la Commission municipale sans la présence de nos avocats respectifs afin de limiter les frais d'avocats qui seront payés par les taxes de tous les citoyens. Je crois qu'avec toute l'expérience de madame Bélanger et mon entière collaboration nous serons en mesure d'en arriver à une nouvelle entente dans l'harmonie et l'équité.

La prochaine séance du conseil se tiendra le 8 mai prochain. Je vous y attends dès 18h30. Au plaisir de vous y rencontrer.

**Céline Beauregard**  
**Mairesse**

### Sommaire

Mot de la mairesse	1
Mot du directeur général	2
Faits saillants de la séance du conseil municipal du 10 avril 2017	3
Urbanisme	4
Loisirs / Horticulture	5
Bibliothèque	6
RIDR	7
Vie communautaire	8
Information générale	9
Inscription camp de jour	10
Calendrier des événements	10

### **Pour rejoindre la municipalité:**

Tél. : 819-275-2077

Fax : 819-275-3429

Courriel : [info@munilamacaza.ca](mailto:info@munilamacaza.ca)

**En cas d'urgence, vous pouvez rejoindre le Service des travaux publics ou l'employé de garde au (819) 278-5074**

Pour recevoir les communiqués de la municipalité, veuillez envoyer votre adresse courriel à [info@munilamacaza.ca](mailto:info@munilamacaza.ca)

**Date de tombée de la prochaine édition**  
**18 mai 2017**  
**Prochaine parution**  
**Mai 2017**

## **MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

### **Le fonctionnement d'une municipalité**

Comme nous sommes dans une année d'élection et dans le but d'informer celles et ceux qui songeraient à se présenter, décrire le fonctionnement d'une municipalité me semblait de mise. Lors du dernier bulletin, je vous ai d'abord entretenu de l'éthique et des élus. Aujourd'hui, je vais aller davantage dans le détail des prérogatives d'un élu et de ses devoirs.

Bien que l'on dise (le gouvernement et son ministre plus particulièrement) qu'une municipalité est un «gouvernement» de proximité, ce qui fait appel à un haut degré d'autonomie, la réalité est plus complexe qu'il n'y paraît et en définitive, une municipalité demeure une «créature» du gouvernement provincial. En effet, une municipalité est régie par une multitude de lois et de règlements édictés par l'autorité provinciale, notamment le Code municipal et la Loi sur les Cités et villes, la Loi sur les Compétences municipales, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les Lois sur l'environnement, etc. Une municipalité exerce ses prérogatives qui découlent de ces lois et règlements, mais où on limite également les pouvoirs du conseil. L'élément premier qui fonde l'autorité municipale est évidemment l'élection du maire et des conseillers. Tout part de l'élection. Il est important de bien comprendre, une fois les membres élus, de quelle façon doit s'exprimer l'autorité qui découle de cette élection.

Tel que je l'ai dit précédemment, un conseil municipal évolue dans un cadre complexe où on y perd parfois notre latin. On s'imagine trop facilement qu'un conseil peut tout faire et le faire comme il le souhaiterait. Ce n'est pas le cas et un conseil se bute régulièrement aux limites que l'on retrouve dans les lois et règlements édictés par le gouvernement à son égard. Un conseil municipal s'exprime nécessairement et obligatoirement par résolution et par règlement. Il doit fixer ses orientations, qui se concrétisent en adoptant concrètement un budget annuel et en adoptant des politiques, des résolutions et des règlements. Ces adoptions doivent viser les intérêts de l'ensemble des citoyens et contribuables. Ceci dit, il est pratiquement impossible de faire plaisir à chacun et chacune des citoyens qui composent la communauté. Il s'agit donc de répondre à l'intérêt du plus grand nombre.

Le conseil exerce son autorité lors des séances du conseil qui sont publiques. En dehors de ces séances ou assemblées publiques, un conseiller ne possède aucun pouvoir de décision et il n'a autorité sur aucun employé de la Municipalité. Seul le maire a des pouvoirs plus étendus. En effet, en vertu de l'article 142 du C.M., le maire a un pouvoir de contrôle sur l'administration et un pouvoir de surveillance sur les officiers municipaux. Et dans certaines circonstances particulières, il a un pouvoir de dépenses. Enfin, le maire est le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité, pouvoir qu'il peut déléguer à un officier municipal.

Les élus ne sont pas les administrateurs de la Municipalité. Ceci implique qu'il y a des officiers qui le sont au quotidien. Ce sont les fonctionnaires engagés par le conseil municipal. Le premier officier est celui qu'on appelle, dans une municipalité régie par le C.M., le secrétaire-trésorier. Depuis l'adoption de la Loi sur les compétences municipales et les modifications apportées au Code municipal, le secrétaire-trésorier est aussi appelé directeur général. Le DG est le lien privilégié entre le conseil municipal et les employés de la Municipalité. C'est ce dernier qui gère l'administration et les employés. Sauf le maire qui a des pouvoirs de contrôle et de surveillance, les conseillers n'ont pas d'autorité sur les employés. Le DG est ainsi le principal interlocuteur du maire et il y a là une très grande importance que leur relation soit la plus harmonieuse possible. Le DG doit exercer son autorité selon les orientations définies par le conseil municipal qui lui s'exprime à travers des politiques, des résolutions et des règlements, tout cela dans le respect des politiques, lois et règlements du gouvernement qui indiquent les pouvoirs des municipalités. En plus, un conseil peut déléguer au DG et aux autres employés certains pouvoirs. Par exemple, le conseil peut déléguer un pouvoir de dépenser tout en le limitant.

Un conseil municipal peut former des commissions et des comités. Il faut toujours se rappeler qu'un comité n'a aucun pouvoir de décision. Un comité permet d'approfondir des questions, de consulter des personnes externes et de faire des recommandations au conseil. Un comité n'a aucun pouvoir de décision. Cela revient au conseil en séance publique.

Enfin, un conseil municipal peut se réunir en caucus à l'invitation du maire. Un caucus est une réunion privée, une session de travail. On retrouve au caucus ordinairement les élus et le DG et toute autre personne invitée. Et comme il s'agit d'une réunion privée, le maire peut décider d'inviter et d'exclure qui il veut. Les discussions lors de ces réunions sont confidentielles afin de permettre à celles et à ceux qui y participent de pouvoir s'exprimer le plus librement possible. Et il est très important de se souvenir qu'aucune décision ne peut être prise en caucus, le conseil ne parlant que par résolution.

En terminant, pour qu'une municipalité fonctionne correctement, il est important que chacun soit conscient de son rôle et qu'il l'exerce dans la meilleure compréhension de celui-ci.

**Jacques Brisebois, directeur général**

## Faits saillants de la séance ordinaire du conseil municipal du 10 avril 2017

- L'horticultrice de la Municipalité, Isabelle Hébert, est de retour pour la saison estivale 2017. Les citoyens qui désirent communiquer avec elle peuvent le faire par téléphone au 819-275-2077 ou par courriel à [ihbert@munilamacaza.ca](mailto:ihbert@munilamacaza.ca).
- Le conseil municipal a approuvé l'embauche de Carolane Cusson au poste de secrétaire — réceptionniste et préposée aux prêts à la bibliothèque ainsi que la création d'un poste de secrétaire multiservices 3 jours par semaine qui est attribué à Karine Paquette.
- Les élus ont résolu de procéder à l'embauche de Laurent Bourgie au poste de coordonnateur aux loisirs suite à la recommandation unanime du comité de ressources humaines.
- Une résolution a été votée afin de nommer Yvan Raymond à titre de délégué de la Municipalité auprès de la RIDR.
- Pour honorer la mémoire de monsieur Jean-Marc Dubreuil, le conseil municipal a adopté une résolution afin de nommer la halte qui sera aménagée ce printemps au coin du chemin du lac Caché et du chemin du lac Clair « Halte Jean-Marc Dubreuil ». Cette halte sera aménagée conjointement par l'Association des propriétaires du lac Clair et par la Municipalité.
- Dans le cadre du projet de mise en place d'un service haute vitesse sur le territoire de la Municipalité et dans l'ensemble de la MRC, la résolution 2017.04.65 a été adoptée de manière à appuyer la MRC d'Antoine-Labelle quant au dépôt du projet de construction d'une infrastructure numérique aux programmes *Brancher pour innover* et *Québec Branché*.
- Les élus ont résolu de demander à la Commission municipale d'utiliser le service de médiation dans le cadre de la préparation d'un règlement régissant l'agglomération de Rivière-Rouge.
- En vertu de l'article 115 et de toutes autres dispositions qui sont en lien avec l'article 115 de la Loi sur les compétences municipales dans certaines agglomérations, le conseil a adopté une résolution afin de signifier à la Commission municipale du Québec que la Municipalité de La Macaza se prévaut de son droit d'opposition à l'encontre des résolutions adoptées par le conseil d'agglomération lors de sa séance du 3 avril 2017.
- La résolution 2017.04.68 a été adoptée afin de dénoncer au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire le fonctionnement déficient des agglomérations.
- Les élus ont dénoncé les changements annoncés dans le budget fédéral 2017 concernant les allocations non imposables des élus municipaux.
- Le conseil a mandaté Isabelle Hébert afin qu'elle commande des hémérocailles spécifiques à la Municipalité et portant le nom « La Macaza » afin de les transplanter dans les plates-bandes de la Municipalité.
- Il a été résolu de déposer une demande de financement dans le cadre du Programme de monuments commémoratifs de guerre dans les collectivités afin d'installer une plaque commémorative sur l'histoire militaire de La Macaza.
- La programmation des travaux routiers dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 a été adoptée. Ces travaux totalisent une somme de 143 000\$ en 2017.
- Les élus ont adopté la résolution numéro 2017.04.74 afin de renouveler le contrat avec le dépanneur La Macaza concernant le lavage des embarcations.
- Le plan d'action du CRE-Laurentides pour le soutien des lacs 2017 a été approuvé par le conseil municipal.
- L'offre de services de l'OBV des Rivières Rouge, Petite Nation et Saumon a été approuvé pour l'été 2017.
- Les élus ont résolu d'autoriser le directeur général à rédiger et à signer un contrat avec monsieur Pierre Bélisle concernant le suivi de la qualité de l'eau de l'aqueduc.

### Étienne Gougoux Directeur général adjoint

*Ce document se veut un simple résumé des faits saillants des informations, délibérations et décisions du Conseil Municipal en assemblée publique de Conseil et est publié à titre informatif seulement et n'a, par conséquent, aucune valeur légale à cet égard. Toute personne désireuse de connaître la nature exacte des informations qui apparaissent au présent bulletin doit consulter le texte du procès-verbal dûment adopté par le Conseil Municipal, disponible, notamment sur le site internet de la Municipalité.*

## Lettre de départ de l'urbanisme Yves Séguin

Bonjour La Macaza!

À l'occasion de mon départ comme urbanisme pour la municipalité, j'aimerais remercier les conseillers, madame la mairesse ainsi que les citoyennes et citoyens de m'avoir fait confiance et donné l'occasion de travailler ces dernières années dans votre belle municipalité.

Je souhaite également préciser que mon départ ne fait pas suite à un conflit ou pour offrir mes services d'urbanisme ailleurs. L'équipe d'employés en place à la municipalité est très compétente et l'une des plus agréables avec qui j'ai eu la chance de travailler au cours de mes 15 années en urbanisme. Mon départ est motivé par un désir de réorientation et je quitte donc non seulement la municipalité de La Macaza, mais également le monde de l'urbanisme, qui peut parfois être dur sur le moral, en raison de l'opposition ou des modifications que le règlement nous impose d'émettre face à certains projets. Si c'est avec regrets que je quitte mon équipe et La Macaza, c'est avec un certain soulagement que je quitte les conflits inhérents au métier d'urbanisme. Je vous suggère de continuer de prendre soin de mon remplaçant, en étant conscient que ce n'est jamais avec joie que nous devons vous décevoir!

Je garderai réellement un bon souvenir de mon passage dans votre belle municipalité.

Yves Séguin



### Souvenirs de la vieille école

Dans le cadre d'une exposition prochaine au sujet de l'ancien couvent-école Notre-Dame-du-Divin-Pasteur, la Maison de la culture de La Macaza est à la recherche de photographies, de documents et d'objets qui témoignent de son histoire. De plus, souvenirs et anecdotes seront recueillis lors de l'exposition et les anciens élèves pourront s'inscrire au registre de la vieille école. Nous vous invitons à partager vos souvenirs afin de mettre en valeur notre patrimoine local. Pour rendre disponibles vos documents et objets et pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Maison de la culture de La Macaza à [maisonculturemacaza@gmail.com](mailto:maisonculturemacaza@gmail.com) ou communiquer avec Johanne Leduc au 819-278-5364.

### Le calendrier de La Macaza de retour en 2018!

Grâce au travail bénévole de madame Christine Macias et de monsieur Benoit Thibeault, un calendrier de La Macaza renfermant de nombreuses photos historiques sera produit de nouveau en 2018. Nous vous invitons à faire parvenir à monsieur Thibeault et madame Macias vos photos historiques de La Macaza que vous souhaitez partager avec la communauté macazienne afin notamment que de nombreuses autres éditions du calendrier puissent être produites au cours des années à venir. Vous pouvez faire parvenir les photos par courriel au [benoitthibeault@hotmail.com](mailto:benoitthibeault@hotmail.com) ou les déposer au bureau municipal afin qu'elles soient numérisées. De manière à perpétuer l'histoire de La Macaza, nous vous invitons à accompagner vos photos du plus d'informations possible (date, endroit, nom, etc.).



## COORDONNATEUR DES LOISIRS

La Municipalité de La Macaza souhaite la bienvenue au nouveau coordonnateur aux loisirs M. Laurent Bourgie qui est entré en fonction le 12 avril dernier. M. Bourgie a pour mandat principal de coordonner l'organisation, la programmation et la mise en place d'événements et d'activités culturelles et récréatives.

Vous avez des projets, des idées, des suggestions? Vous désirez participer bénévolement au succès d'un événement? Vous pouvez le joindre au 819.275.2077 poste 29 ou au [loisirs@munilamacaza.ca](mailto:loisirs@munilamacaza.ca)

## HORTICULTURE



### NETTOIE-THON

Enfin, le printemps est arrivé! Petits et grands, nous vous invitons à venir nettoyer les rues de la municipalité!

**Départ :** Garage municipal  
77, ch. de l'Aéroport  
**Samedi, 6 mai 2017 à 8h30**

Beau temps, mauvais temps!

### MAI: MOIS DE L'ARBRE

Nous vous invitons à venir vous procurer plusieurs essences d'arbres, et ce gratuitement! Isabelle Hébert, l'horticultrice, sera sur place et disponible pour répondre à vos questions. Un kiosque sera aussi installé pour la vente de produits économiseurs d'eau et d'énergie au coût de 10\$.

Garage municipal  
Samedi 27 mai 2017  
9h00 à 12h00

**\*\* Carte citoyenne (disponible gratuitement à la bibliothèque) obligatoire pour pouvoir vous procurer des arbres ainsi que l'économiseur d'eau\*\***

### GRAINOTHÈQUE

Pour les gens qui souhaitent jardiner et échanger des semences, notez que des semences du patrimoine seront disponibles bientôt dans le présentoir **La Grainothèque** à la bibliothèque. **Plus de détails à venir sous peu.**



## Atelier pratique de photographie

Avec Catherine Laporte du Studio L'Envol

### À LA BIBLIOTHÈQUE DE LA MACAZA

#### Atelier # 1 - Jeudi 18 mai, 18h30

Tablettes, téléphones intelligents et autres

#### Atelier # 2 - Jeudi 15 juin, 18h30.

Tous types d'appareils

INSCRIPTIONS OU INFORMATIONS 819-275-2077 poste 26



**Gratuit** pour les  
résidents (avec  
carte citoyenne)

**5.00\$** pour les  
non-résidents

## Prêts de DVD

Votre bibliothèque prête des films (DVD) à ses abonnés, service disponible dès maintenant!

Notre collection balbutiante possède des nouvelles parutions : Drame, Action, Amour, Général. Nous offrons une variété de choix récent, et ce gratuitement!



Prenez note que nous acceptons les dons de films (DVD seulement) récents et en bon état.

*\*Pour utiliser le service, vous devez être détenteur d'une carte citoyenne et être abonné à votre bibliothèque.*

## Usages autochtones des plantes médicinales du Québec Partie 2

Isabelle Kun-Nipiu Falardeau, auteure de « Usages autochtones des plantes médicinales du Québec », viendra partager son savoir, **jeudi 1<sup>er</sup> juin dès 18h30**, à la bibliothèque de La Macaza.

Cette conférence gratuite s'adresse à tous ceux qui :

- 🌿 Aiment la forêt du Québec;
- 🌿 Aiment apprendre par eux-mêmes;
- 🌿 Trouvent logique de se soigner avec les plantes d'ici;
- 🌿 Souhaitent honorer leurs racines métisses et autochtones;
- 🌿 Souhaitent vivre une relation sacrée avec les plantes, avec la VIE.



**\*Seuls les participants ayant assisté à la partie 1, donnée en mai 2016, peuvent compléter leur formation de base en participant à la seconde partie. Merci de votre collaboration.**

Pour inscriptions : 819-275-2077 poste 26

## **OFFRE D'EMPLOI : Agent en environnement**

**Nombre de postes disponibles : 4**

**Type d'emploi : Saisonnier**

Description du poste : Sous la responsabilité de la conseillère au développement, l'agent réalise des interventions environnementales auprès de citoyens résidentiels et corporatifs. Les agents seront jumelés en équipe et formeront une patrouille verte. Le principal mandat consiste à sensibiliser les différents acteurs du territoire des 5 municipalités suivantes : L'Ascension, La Macaza, Lac Sagouay, Nominique et Rivière-Rouge aux saines pratiques de la gestion des matières résiduelles et à faciliter l'implantation de la collecte des matières organiques.

### **Tâches du titulaire :**

- Informer la population sur la réglementation sur la gestion des matières résiduelles et sensibiliser les citoyens sur les matières acceptées et refusées dans les différents bacs;
- Sillonner les rues résidentielles, réaliser des activités de porte-à-porte, aborder la population et rencontrer les propriétaires et les locataires d'immeubles à logements;
- Accompagner les Institutions, Commerces et Industries (ICI) dans la mise en place d'installations pour la collecte des matières organiques;
- Réaliser des activités avec les écoles et les jeunes des camps de jour;
- Remettre des billets de courtoisie;
- Animer des kiosques lors de journées environnementales;

Autres tâches connexes.

### **Exigences et conditions de travail :**

- Être étudiant et retourner aux études à l'automne 2017;
- Diplôme collégial ou universitaire dans le domaine de l'environnement, de la biologie, des sciences, de la communication ou autre domaine connexe;
- Détenir un permis de conduire valide (classe 5) et disposer d'une voiture pour la durée du mandat;
- Habileté à travailler en équipe;
- Entregent et grande habileté à communiquer;
- Excellentes connaissances de la langue française parlée et écrite;
- Connaissances en gestion des matières résiduelles (un atout);
- Expérience en animation ou en vulgarisation scientifique (un atout);
- Expérience du milieu municipal (un atout);
- 

### **Horaire et conditions de travail :**

- L'horaire régulier de travail est de 32 heures par semaine
- L'agent peut être appelé à travailler selon un horaire variable (jour de semaine et certain samedi).
- Salaire : 16\$/heure
- Durée : 11 semaines
- Date d'entrée : 29 mai 2017
- Lieu de travail : L'Ascension, La Macaza, Lac Sagouay, Nominique et Rivière-Rouge
- Toute personne intéressée doit soumettre son curriculum vitae par courriel à [ridr6@bellnet.ca](mailto:ridr6@bellnet.ca)

**Nous remercions tous les candidats. Cependant, seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.**

# ***Nouveau à l'Action Bénévole de la Rouge :***

## **Le programme *Par 'Aînés***

C'est un programme d'accompagnement tout à fait gratuit géré par L'Action Bénévole de la Rouge. Il s'adresse aux personnes de 55 ans et plus vivant sur le territoire de la Rouge qui se sentent vulnérables ou qui vivent de la solitude. Il s'adresse aussi aux personnes en perte d'autonomie qui bénéficient de l'aide de leurs proches et dont les capacités cognitives permettent des échanges verbaux consistants; le programme permet aux proches aidants d'avoir un peu de répit. Le service d'accompagnement prend la forme de visites d'amitié. Les visites durent d'une à deux heures, une fois par semaine ou selon la disponibilité de la personne bénévole qui vous est jumelée.

**Pour s'inscrire à ce programme, il suffit de téléphoner à L'Action Bénévole de la Rouge : 819-275-1241.**

Après votre appel, une personne du programme se présentera à votre domicile pour vous rencontrer, évaluer vos besoins, vous donner de plus amples détails sur ce service et, s'il y a lieu, vous inscrire. Une fois que vous êtes inscrit(e) au programme (c'est-à-dire à la suite de la visite d'inscription), une personne bénévole prendra contact avec vous. Si vous le souhaitez, elle se rendra à votre domicile. Ensemble, vous pourrez aller marcher dehors, jouer des jeux, prendre un bon café ou une tisane, etc. Vous avez la compagnie d'une personne qui sait écouter et vous apporter du réconfort. C'est une présence qui fait du bien. La rencontre peut aussi se faire par téléphone.

### **Voici le profil de nos bénévoles :**

- grande capacité d'écoute et d'empathie;
- maturité et responsabilité;
- stabilité dans l'engagement;
- désir de faire le bon et le bien;
- désir de ramener la générosité de cœur dans la communauté.

### **Choix des bénévoles**

Les personnes bénévoles sont sélectionnées afin de répondre aux critères de compétence et de fiabilité.

- Elles ont passé une entrevue;
- Elles ont remis des cartes d'identité;
- Nous avons pris soin de vérifier leurs antécédents judiciaires.



## Brûlage, BBQ et feux de camp

Il n'est désormais plus nécessaire de vous procurer un permis pour effectuer certains types de feu tels que les feux dans les appareils de cuisson en plein air comme les foyers, barbecues et autres installations prévues à cette fin, les feux dans des contenants en métal comme les barils ou autres avec couvercle pare-étincelles et les feux réalisés sur parterre minéral et dont le pourtour est exempt de toute matière végétale. **Seules les matières végétales et les matières ligneuses naturelles sont autorisées à être brûlées.**

Pour obtenir plus de détails, n'hésitez pas à consulter le règlement 2017-118 sur le site internet de la Municipalité ou sur place au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers.

## Rappel: Collecte des rebuts volumineux



Cette année encore, deux collectes des rebuts volumineux sont prévues et elles auront lieu du **3 au 7 juillet** et du **5 au 8 septembre**. Lors de ces collectes, les items suivants sont acceptés : Meubles de maison ou de jardin (tables, chaises, divans, matelas, sommiers, lits, bureaux, bibliothèques étagères), électroménagers sans halocarbures (cuisinières, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, chauffe-eau). **Prenez note qu'en dehors des semaines de collecte susmentionnées, il est strictement défendu de placer des rebuts volumineux en bordure de la route.**

\*\*\*\*\*

## ***FÊTE DE LA PÊCHE***

*Samedi 3 juin 2017*

*Au quai public du Lac Chaud*

*Nous sommes à la recherche de bénévoles pour cette activité, si vous désirez vous joindre à l'équipe, vous pouvez communiquer avec M. Bourgie au 819-275-2077 poste 29 ou par courriel*

*[loisirs@munilamacaza.ca](mailto:loisirs@munilamacaza.ca)*

## Camp de jour

Pour les 6 à 12 ans!

Le Camp Méléon  
de Rivière-Rouge



### Quand?

Du lundi 26 juin au vendredi 18 août 2017 (8 semaines)

### Inscription?

#### Le samedi 13 mai

de 10 h à 15 h lors de l'évènement « Expo Services Familles »  
au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)

#### Du 15 au 19 mai

À l'hôtel de ville au 25, rue L'Annonciation Sud de 8 h 30 à 16 h 30

**\*\*votre municipalité rembourse l'excédent du tarif pour les non-résidents\*\***

Pour plus de détails, vous pouvez consulter : [www.riviere-rouge.ca/camp-de-jour-0](http://www.riviere-rouge.ca/camp-de-jour-0)

## Calendrier des événements

- **6 mai** : Nettoie- Thon (départ au garage municipal)
- **8 mai** : Séance ordinaire du conseil municipal
- **14 mai** : Fête des Mères
- **17 mai** : Parler pour parler
- **18 mai** : Dîner des Joyeux Aînés (poulet B.B.Q)
- **18 mai** : Atelier pratique de photographie
- **22 mai** : Journée nationale des patriotes -bureau municipal fermé
- **27 mai** : Distribution d'arbres
- **31 mai** : 2<sup>e</sup> échéance de paiement de taxes

*S'il n'y avait pas d'hiver, le printemps ne serait pas si agréable : si nous ne goûtions pas à l'adversité, la réussite ne serait pas tant appréciée.*



## BASEBALL

L'association des sports de la Rouge offre aux enfants l'opportunité de pratiquer ce sport au Parc Liguori-Gervais de Rivière- Rouge. Les jeudis à compter du 15 juin au 17 août.

### Nous offrons 2 catégories :

Novice : 7-8-9 ans (18h à 19h)

Peewee :10-11-12-13ans (19h à 20h)

**Pour plus d'information, nous vous invitons à venir visiter notre page**

**[Facebook : Association des sports mineurs de la Rouge](#)**

**Coordonnées** : 819-275-2929 poste 733

**Courriel** : [a.s.m.rouge@gmail.com](mailto:a.s.m.rouge@gmail.com)

Inscription le 13 mai à l'expo-famille de 11h à 15h à Rivière-Rouge.

Frais d'inscription : 30\$

Dépôt uniforme : 50\$ (chèque)

Imprimé par : Centre de copies et d'impressions

Bureautique des Trois Vallées SENC

2, des Fondateurs

La Minerve, Québec J0T 1S0

Tél. : 819-274-2660

Courriel : [ebtv258@hotmail.com](mailto:ebtv258@hotmail.com)



Centre de copies  
et d'impressions  
Bureautique des Trois Vallées S.E.N.C